



POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX Saison 2025/2026

REUNION DU 28 JANVIER 2026

Présents : MM Bernard COLMANT à Villeneuve d'Ascq

MM Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Daniel SION en visio

Excusés : MM Didier BARDET- Michel CORNIAUX - Jean Michel HENON - Michel VANNESTE

Assiste : Melle TEISSEDRE-MOLIERE Margaux juriste

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

CHAMPIONNAT

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule A LILLE LOUVIERE ESP – PHALEMPIN US du 14/12/2025

Rencontre arrêtée à la 75^{ème} minute suite à la blessure d'une joueuse de PHALEMPIN US.

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant l'intervention des pompiers,

Considérant qu'au regard de la situation, les éducateurs des deux équipes ont demandé d'arrêter le match, les joueuses en pleurs ne souhaitant pas reprendre la rencontre,

Non utilisation de la FMI. Amende de 100 euros à LILLE LOUVIERE ESP

Donne match à rejouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Rencontre U15F à 11 R2 Poule D DIVION UC - PERENCHIES USF du 24/01/2026

Courriel de PERENCHIES USF au service d'astreinte en date du 23/01/2026 à 20H33 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à DIVION UC

La commission déclare PERENCHIES USF forfait

DIVION UC – PERENCHIES USF score 3 – 0

1er forfait à PERENCHIES USF. Amende de 100 euros à PERENCHIES USF

Match retour à DIVION UC

Rencontre R2 Futsal Poule A LILLE PETIT TERRAIN – AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 du 10/01/2026

Rencontre non jouée suite à une panne d'éclairage

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant la présence des deux équipes,

Considérant que le club recevant suite au défaut d'éclairage a informé le service de maintenance de la ville de Lille,

Considérant que le service n'a pas pu intervenir dans les temps, étant déjà en opération ailleurs,

Considérant le courriel de la direction des sports de la ville de Lille reconnaissant que la panne de courant a eu pour conséquence le non-déroulement de la rencontre,

Considérant que le club recevant ne peut être tenu pour responsable de cet état de fait,

Donne match à jouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Rencontre R2 Futsal Poule B CALAIS LJ BEAU MARAIS – WASQUEHAL FOOTBALL du 10/01/2026

Evocation d'après match de WASQUEHAL FOOTBALL sur la participation du joueur Enzo CASTILLE qui serait suspendu. Confirmée

La commission,

Considérant que le joueur CASTILLE Enzo, licence n° 2545887185 de CALAIS LJ BEAU MARAIS a été sanctionné par la commission régionale de discipline, réunie le 13/12/2025, d'1 match de suspension ferme à compter du 15/12/2025 pour cumul d'avertissements. Sanction publiée le 15/12/2025.

Considérant qu'il est constaté qu'entre le 15/12/2025, date d'effet de la suspension du joueur CASTILLE Enzo, et le 10/01/2026, date de la rencontre en rubrique, l'équipe A évoluant en Ligue, n'a pas disputé de rencontres officielles.

Considérant que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe sur la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.

En complément à l'article 226 des RG de la FFF, pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de nature diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition régionale et/ou nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition nationale, régionale et/ou de district disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional. Article 144 du RP de la LFHF.

Considérant que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

Considérant même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

La commission dit que le joueur CASTILLE Enzo ne pouvait ni participer à la rencontre citée en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Dit que l'évocation est recevable

Donne match perdu par pénalité à CALAIS LJ BEAU MARAIS pour en reporter le bénéfice du gain à WASQUEHAL FOOTBALL. Score 0 - 5

Inflige au joueur CASTILLE Enzo, licence n° 2545887185, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 02/02/2026 à 00h00,

Droits remboursés pour WASQUEHAL FOOTBALL

Rencontre R2 Futsal Poule B ROUSIES CŒUR DE SAMBRE 2 – MAUBEUGE FUTSAL du 17/01/2026

Evocation d'après match de ROUSIES CŒUR DE SAMBRE 2 sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de MAUBEUGE FUTSAL, plusieurs joueurs évoluent en championnat étranger. Le joueur BOUCHAMA Aglid étant régulièrement aligné par le club de FUTSAL CUESMES, club évoluant au sein de l'association des clubs francophones de futsal. Confirmée

La commission,

Considérant le courriel de MAUBEUGE Futsal, lu et commenté,

Considérant la demande d'information effectuée par la FFF auprès de la Fédération belge de Football,

Considérant que le joueur BOUCHAMA Aglid était enregistré au sein du club FUTSAL CUESMES jusqu'au 21/10/2024,

Considérant qu'il appartenait au club de saisir la licence en transfert international.

Dit que l'évocation est recevable

Donne match perdu par pénalité à MAUBEUGE FUTSAL pour en reporter le bénéfice du gain à ROUSIES CŒUR DE SAMBRE 2. Score 3 – 0.

Une nouvelle demande de licence doit être saisie par le club en transfert international et un certificat International de Transfert est obligatoirement requis pour procéder à son enregistrement.

Droits remboursés pour ROUSIES CŒUR DE SAMBRE 2

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule A OYE PLAGE FUTSAL – WIMEREUX FUTSAL 3 du 15/01/2026

Courriel de WIMEREUX FUTSAL 3 en date du 14/01/2026 à 22H08 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à OYE PLAGE FUTSAL

La commission déclare WIMEREUX FUTSAL 3 forfait.

OYE PLAGE FUTSAL – WIMEREUX FUTSAL 3 score 5 - 0.

1er forfait à WIMEREUX FUTSAL 3. Amende de 100 euros à WIMEREUX FUTSAL 3

Match retour à OYE PLAGE FUTSAL

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule C LENS FUTSAL – PONT DE LA DEULE FUTSAL 2 du 14/01/2026

Absence de l'équipe de PONT DE LA DEULE FUTSAL 2 à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare PONT DE LA DEULE FUTSAL 2 forfait.

LENS FUTSAL – PONT DE LA DEULE FUTSAL 2 score 5 - 0.

1er forfait à PONT DE LA DEULE FUTSAL 2. Amende de 100 euros à PONT DE LA DEULE FUTSAL 2

Match retour à LENS FUTSAL

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule D NOEUX LES MINES FUTSAL 2 – LENS FUTSAL 2 du 16/01/2026

Réserve de LENS FUTSAL 2 sur la qualification et/ou la participation des joueurs LEGAULT Nolan; FIEVET Corentin; PETIT Teddy; MARSIL Julien, du club NOEUX L/MINES FUTSAL, pour le motif suivant sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés hors période. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle que les joueurs LEGAULT Nolan; FIEVET Corentin; PETIT Teddy; MARSIL Julien sont titulaires d'une licence mutation hors période,

Considérant que le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Dit que la réserve est recevable

Donne match perdu par pénalité à NOEUX LES MINES FUTSAL 2 pour en reporter le bénéfice du gain à LENS FUTSAL 2. Score 0 - 3.

Droits remboursés

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule H ASCALI HAINAUT FUTSAL 3 – FRATERNITE SC du 23/12/2025

Absence de l'équipe de FRATERNITE SC à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare FRATERNITE SC forfait.

ASCALI HAINAUT FUTSAL 3 – FRATERNITE SC score 5 - 0.

2ème forfait à FRATERNITE SC. Amende de 150 euros à FRATERNITE SC

Match retour à ASCALI HAINAUT FUTSAL 3

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule H ST SAULVE S'POINT – FRATERNITE SC du 14/01/2026

Absence de l'équipe de FRATERNITE SC à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare FRATERNITE SC forfait.

ST SAULVE S'POINT – FRATERNITE SC score 5 - 0.

3ème forfait à FRATERNITE SC. Amende de 200 euros à FRATERNITE SC

FRATERNITE SC est déclaré forfait général. Amende de 300 euros à FRATERNITE SC

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre U18 R1 Futsal VALENCIENNES FC – LONGUENESSE FUTSAL C du 04/01/2026

La commission,

Considérant le courriel du club de LONGUENESSE FUTSAL informant d'une erreur de saisie du résultat,
5 - 8 et non 8 - 5

Courriel de l'arbitre de la rencontre confirmant une erreur sur le résultat de la rencontre,
Homologation de la rencontre VALENCIENNES FC – LONGUENESSE FUTSAL C score 5 - 8.

Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider

Rencontre U16 R2 Futsal LOOS LILLE OLIVEAUX – WIMEREUX FUTSAL du 04/01/2026

Rencontre non jouée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qui précise que l'équipe de LOOS LILLE OLIVEAUX était en insuffisance de joueurs au moment du coup d'envoi (deux joueurs présents).

Déclare LOOS LILLE OLIVEAUX forfait.

LOOS LILLE OLIVEAUX – WIMEREUX FUTSAL score 0 - 5.

1er forfait à LOOS LILLE OLIVEAUX. Amende de 100 euros à LOOS LILLE OLIVEAUX

Rencontre U16 R2 Futsal CAGNY ES - LOOS LILLE OLIVEAUX du 11/01/2026

Rencontre non jouée

La commission,

Considérant le courriel de LOOS LILLE OLIVEAUX en date du 11/01/2026 à 12H22 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CAGNY ES suite à une panne de véhicule pour une rencontre prévue à 14H30,

Considérant que le courriel de LOOS LILLE OLIVEAUX demandant le report de la rencontre,

Considérant qu'aucune information de dépannage n'est parvenue à la LFHF,

Considérant la présence des officiels et de l'équipe recevante,

Déclare LOOS LILLE OLIVEAUX forfait.

CAGNY ES - LOOS LILLE OLIVEAUX score 5 - 0.

2ème forfait à LOOS LILLE OLIVEAUX. Amende de 150 euros à LOOS LILLE OLIVEAUX

Match retour à CAGNY ES

Rencontre U16 R2 Futsal LOOS LILLE OLIVEAUX – AMIENS FUTSAL MARIVAUXT du 25/01/2026

Rencontre non jouée

Absence de l'équipe de AMIENS FUTSAL MARIVAUXT à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare AMIENS FUTSAL MARIVAUXT forfait.

LOOS LILLE OLIVEAUX – AMIENS FUTSAL MARIVAUXT score 5 - 0.

1er forfait à AMIENS FUTSAL MARIVAUXT. Amende de 100 euros à AMIENS FUTSAL MARIVAUXT

Match retour à LOOS LILLE OLIVEAUX

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre U15 R1 Futsal AVION FUTSAL AS – MOUVAUX FUTSAL C du 18/01/2026

Rencontre arrêtée à la 35^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

COUPE DES HAUTS DE FRANCE U18**Rencontre MONS EN BAROEUL FC – BERCK AS du 25/01/2026**

Courriel de BERCK AS en date du 25/01/2026 à 09H16 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à MONS EN BAROEUL FC. Rencontre prévue à 10H30.

La commission déclare BERCK AS forfait

MONS EN BAROEUL FC – BERCK AS score 3 – 0

Amende de 200 euros à BERCK AS. Pas d'information 4 heures avant le début de la rencontre.

MONS EN BAROEUL qualifié

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

COUPE DES HAUTS DE FRANCE U18F à 11

Rencontre BERGUES HOYMILLE FC – ARMENTIERES JA du 17/01/2026

Courriel de ARMENTIERES JA en date du 16/01/2026 à 09H43 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BERGUES HOYMILLE FC

La commission déclare ARMENTIERES JA forfait.

BERGUES HOYMILLE FC – ARMENTIERES JA score 3 - 0.

Amende de 100 euros à ARMENTIERES JA

BERGUES HOYMILLE FC qualifié

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

COURRIERS

Courriel de AIRE SUR LA LYS OS en date du 13/01/2026 à 10H09 qui déclare forfait général pour son équipe évoluant en U18 R2 Poule A. Amende de 300 euros à AIRE SUR LA LYS OS

Courriel de MAZINGARBE EC en date du 20/01/2026 à 16H18 qui déclare forfait général pour son équipe senior féminine 2 évoluant en interdistrict niveau 2 Poule D. Amende de 300 euros à MAZINGARBE EC

Le secrétaire de séance

Daniel SION



Le président

Bernard COLMANT

